

Mot du Directeur (1)

A l'heure où la science administrative fait l'objet d'assauts convergents (pour certains, toute « science » de l'administration serait *illusoire*, pour d'autres, son autonomie serait *aléatoire*, pour d'autres encore le repli de l'Etat la rendrait *superfétatoire*), le développement actuel du CERSA témoigne assez de sa fécondité.

Telle que la conçoit le CERSA, la science administrative est :

- une science qui assume pleinement les conditions épistémologiques inhérentes à son statut de *science sociale* ;
- une science conçue comme une « science carrefour », fondée sur l'*interdisciplinarité* et cherchant à intégrer des savoirs multiples ;
- une science optant résolument pour le *comparatisme* et s'attachant à restituer la diversité des configurations administratives concrètes ;
- une science prenant en compte le *cadre juridique* dans lequel se coule l'organisation et s'inscrit l'action administratives ;
- une science perçue comme indissociable d'une *science politique* à laquelle elle est historiquement et constitutivement liée ;
- une science qui implique une prise de vue globale sur la logique de structuration et sur la dynamique d'évolution des *sociétés*.

L'étude du phénomène administratif n'est donc nullement pour le CERSA synonyme d'*enfermement* dans un périmètre de recherche soigneusement délimité et strictement cloisonné ; à travers elle, il s'agit de parvenir à une *connaissance plus approfondie de la réalité sociale et politique*. Cette ambition se traduit par l'engagement de programmes de recherche diversifiés, capables de fédérer une équipe formée d'enseignants, de chercheurs, d'ingénieurs, venant d'horizons variés (droit, science politique, sociologie) mais unis par une même conception du travail scientifique.

Mot du Directeur (2)

La vie d'une équipe de recherche repose toujours sur un équilibre délicat : équilibre entre des axes de recherche parfois très divers ; équilibre entre productions individuelles et collectives ; équilibre entre différentes formes d'activité scientifique ; voire équilibre entre plusieurs sources possibles de financement. Compte tenu de la reconfiguration qu'il a subie depuis deux ans, le CERSA est confronté plus particulièrement à ce problème, qu'il s'efforce de résoudre de manière souple et pragmatique, à partir des initiatives prises par ses membres : à côté des publications collectives à venir (produit des travaux d'un colloque tenu en juin 2002) « Lutter contre les discriminations » sera publié bientôt à La Découverte) et des Colloques indispensables pour assurer la visibilité de l'équipe (le prochain colloque sur « Les élites administratives en France et en Italie » se tiendra le 25 avril prochain), un travail scientifique « au long cours » est mené dans le cadre d'un séminaire mensuel « fédérateur » (séminaire portant sur « La fonction recherche dans les administrations »), de lieux d'échanges internes (« séminaire-lecture » organisé autour de travaux récents publiés sur l'administration) et de séminaires plus spécifiques (lutte contre les discriminations, usagers etc...). Cette diversité, qui offre la possibilité d'investissements individuels variés dans les activités de l'équipe, est en même temps un gage de son dynamisme et de sa productivité scientifique.

Mot du Directeur (3)

Le statut d'«Unité mixte de recherche» (UMR) qui est celui du CERSA (rattaché à l'Université Panthéon-Assas mais aussi laboratoire associé au CNRS) place les équipes de recherche qui en bénéficient à l'intersection de deux mondes et les confronte à une double rationalité : celle du milieu universitaire, dans lequel l'activité de recherche est indissociable de l'activité de formation ; celle du CNRS, dans lequel l'activité de recherche se déploie en suivant sa propre logique de développement.

Sans doute cette opposition n'est-elle que relative et les dispositifs de communication et d'échange sont fort heureusement nombreux : de même que les communautés scientifiques se construisent en ignorant les découpages institutionnels, les chercheurs sont invités à s'investir toujours davantage dans des activités pédagogiques ; et l'existence même de ces entités hybrides que sont les UMR crée le cadre propice à ce rapprochement et le lieu d'une fertilisation croisée. Il n'en reste pas moins que les contraintes auxquelles les uns et les autres sont confrontés sont différentes, ce qui peut poser des problèmes concrets dans le fonctionnement d'une équipe : le degré d'investissement dans les programmes collectifs de recherche ne saurait être identique ; et les logiques de carrière sont dissemblables.

Le mouvement qui a agité au cours des derniers mois la communauté des chercheurs a conduit à reposer la question du statut du CNRS, ainsi que de sa place par rapport aux Universités : ne conviendrait-il pas de renforcer les liens déjà existants, voire même d'établir un statut commun pour les personnels ? Le champ des réflexions est sur ce point largement ouvert et les prochaines assises de la recherche devraient permettre de clarifier les termes du débat : le CERSA y apportera pour sa part une contribution active.

Jacques CHEVALLIER
Directeur du CERSA

Mot du Directeur (4)

Le CERSA a engagé en 2002 une recherche au long cours portant sur les rapports entre l'État et les sciences sociales. Cette recherche, conçue comme élément fédérateur d'une équipe qui venait d'être très profondément remodelée, est passée par plusieurs étapes successives : un séminaire qui a permis d'auditionner quelques « grands témoins » ayant joué un rôle majeur dans la mise en place de dispositifs d'interface entre administration et recherche ; une investigation plus en profondeur menée par les membres de l'équipe sur un certain nombre de terrains d'observation privilégiés. La recherche débouchera en 2005 sur la publication d'un livre, qui sera véritablement l'aboutissement d'un *travail d'équipe*, passant par une réflexion et une élaboration collectives.

Si le CERSA s'est investi dans ce projet, c'est qu'il pose la question des relations entre deux mondes, celui de l'administration et de la recherche, dont les logiques d'action sans doute diffèrent mais qui sont pourtant en interaction permanente. Les administrations ont en effet besoin d'étayer les politiques qu'elles sont chargées de mettre en œuvre par une connaissance plus rigoureuse, plus précise, plus « objective » des mécanismes sociaux et elles sont dès lors amenées à faire appel au savoir des chercheurs ; à l'inverse, la recherche en sciences sociales ne se déploie pas en milieu clos, sans impact sur la réalité qu'elle étudie. Les relations sont donc inévitables : si elles sont parfois génératrices d'équivoque, en entraînant un brouillage des frontières, elles peuvent être aussi porteuses d'effets positifs, à partir du moment où toute interférence est évitée entre les rationalités en présence et où le contact s'établit sur la base d'une claire différenciation des rôles de chacun.

14 janvier 2005

Jacques Chevallier
Directeur du CERSA-CNRS

Mot du Directeur (5)

La programmation des activités d'un laboratoire de recherche est une entreprise délicate, qui comporte une part d'aléa.

Cette programmation est imposée par les différents financeurs et/ou hébergeurs des laboratoires : la définition d'orientations de recherche apparaît comme le moyen indispensable pour assurer une allocation optimale des moyens, en évaluant en amont la pertinence des recherches envisagées, ainsi que la capacité des équipes de construire un projet collectif ; et la logique de la contractualisation renforce le poids de cette contrainte. Néanmoins, cet exercice comporte une bonne part d'artifice, dans la mesure où il est difficile de hiérarchiser a priori les priorités de recherche et où le projet ainsi élaboré pour satisfaire les autorités de tutelle peut n'être qu'un simple habillage formel.

Le fonctionnement concret d'un laboratoire, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales, révèle une réalité plus complexe. Sans doute, tout laboratoire a-t-il besoin d'afficher des axes programmatiques, autour desquels peuvent se reconnaître et s'identifier ses membres : l'existence de tels axes crée un cadre d'échanges et permet de catalyser les énergies. Cependant, cette programmation ne saurait d'aucune manière être entendue comme un carcan rigide, bridant les potentialités de recherche : non seulement l'activité collective de recherche se nourrit en permanence des projets individuels, nécessairement singuliers, mais encore elle implique de constantes corrections de trajectoire, en fonction de l'évolution du contexte extérieur, des sollicitations de commanditaires et des initiatives des membres. C'est en effet avoir une vision profondément erronée de la recherche scientifique que de penser qu'elle puisse être enfermée dans un cadre pré-défini : l'innovation suppose au contraire une capacité de réactivité, un esprit d'inventivité, qui interdit toute idée de pré-détermination.

Le CERSA s'efforce donc en permanence de concilier ces différents impératifs, la définition d'orientations très générales de recherche, correspondant aux domaines de compétence des membres de l'équipe, n'excluant pas une souplesse indispensable au développement d'une dynamique positive de recherche.

Le 6 juin 2005

Mot du Directeur (6)

Une équipe de recherche a besoin, pour son équilibre, de s'appuyer sur un ensemble de chercheurs débutants (étudiants en master, doctorants, docteurs...) : si elle contribue à la formation de ces jeunes chercheurs, en les initiant aux pratiques de la recherche, et leur apporte une aide précieuse pour la réalisation de leur projet de recherche, en leur donnant la possibilité de confronter leurs analyses à celles des chercheurs expérimentés, elle se nourrit en retour de leurs travaux, dans la mesure où ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de ses priorités de recherche. La relation est donc réversible et bénéfique pour les uns comme pour les autres : l'insertion dans une équipe de recherche permet de rompre l'isolement, trop fréquent dans les sciences sociales, des jeunes doctorants, abandonnés à eux-mêmes dans l'intervalle des rencontres avec leur directeur de recherche ; elle constitue aussi un élément essentiel de stimulation intellectuelle pour l'équipe concernée, en l'amenant à renouveler en permanence le champ de ses réflexions.

Cette insertion n'est cependant pas sans poser quelques problèmes : elle suppose que les intéressés soient capables de dépasser le périmètre étroit du sujet de recherche qu'ils défrichent, en s'orientant vers des problématiques plus larges, voire en s'impliquant dans des projets collectifs ; elle suppose que le colloque singulier qu'implique toute direction d'un travail de recherche soit doublé d'un espace plus large de discussion et d'échange, formé de l'ensemble des membres de l'équipe ; elle suppose que les enseignants et chercheurs permanents acceptent de s'intéresser à des recherches parfois éloignées de leurs préoccupations immédiates ; elle suppose enfin que les jeunes chercheurs en cause forment un groupe suffisamment cohérent et solidaire pour prendre certaines initiatives collectives, en conquérant une place spécifique au sein de l'équipe. Toutes ces conditions sont assez souvent difficiles à remplir.

L'initiative récente prise par les doctorants rattachés au CERSA d'organiser par eux-mêmes un séminaire durant lequel ils seront amenés à présenter devant les membres de l'équipe l'état d'avancement ou d'aboutissement de leur travail de recherche, afin de susciter réactions, commentaires et suggestions, apparaît dès lors particulièrement bienvenue. Le premier séminaire s'est déroulé le 7 février ; un autre doit se tenir fin avril. L'organisation de ce séminaire, auquel sont invités à participer les étudiants rattachés à l'École doctorale, doit contribuer à une meilleure intégration des doctorants dans l'équipe.

Le 6 mars 2006

Jacques Chevallier

Mot du Directeur (7)

La vie d'une équipe de recherche est faite de temps forts et de moments plus calmes, de succès et d'échecs, de joies et de peines. La disparition de Dominique Monjardet, qui avait rejoint le CERSA au moment de sa reconfiguration en 2001, a été pour nous un choc et une épreuve : sa rigueur intellectuelle, la lucidité sans complaisance de ses analyses, ses qualités humaines en avaient fait en effet un élément moteur et fédérateur de l'équipe ; la journée organisée le 20 octobre au CNRS, pour rappeler l'apport de ses travaux à la sociologie, ne signifie pas que le sentiment de perte que nous avons tous alors ressenti ait été surmonté. C'est cependant sans nul doute le tissu de relations interpersonnelles fortes qu'il avait contribué à nouer au sein de l'équipe qui a permis d'aller quand même de l'avant, comme il l'aurait souhaité.

Le CERSA a donc déployé au cours des derniers mois une activité scientifique intense, qui s'est manifestée sur de multiples plans : la tenue de journées d'études (l'une, le 10 novembre, a permis de dresser un bilan de l'activité de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité — journée qui s'est déroulée avec l'appui de celle-ci —, l'autre, le 12 décembre, a été centrée sur la question des relations entre pouvoir politique et haute administration à partir de deux ouvrages écrits par d'éminents spécialistes britanniques) ; l'organisation d'un grand colloque international, du 7 au 9 décembre, sur l'ingénierie des connaissances juridiques (19^{ème} conférence annuelle de Jurix) ; le lancement de séminaires nouveaux (tels celui sur « La faveur »), qui viennent s'ajouter aux séminaires existants.

Tout cela témoigne du dynamisme scientifique de l'équipe, qui s'est investie sur des terrains de recherche extrêmement diversifiés, en parvenant néanmoins à préserver sa cohésion ainsi que la cohérence de ses thématiques de recherche. Le chemin ainsi tracé qui est escarpé n'est pas exempt de périls : il exclut tout enfermement dans un champ de recherche strictement délimité et indéfiniment labouré ; mais les bifurcations qu'il comporte et les passerelles qu'il autorise sont, à nos yeux, une condition de créativité scientifique. Ce faisant, nous restons en accord avec la démarche qui était celle de Dominique.

Le 25 novembre 2006

Jacques Chevallier

Mot du Directeur (8)

Le CERSA va se lancer au cours des prochaines semaines dans la préparation du futur contrat quadriennal qui définira ses priorités de recherche pour la période 2009-2112.

Cet exercice comporte sans doute une bonne part d'artifice : il est en effet difficile de définir par avance des priorités de recherche alors que la configuration de l'équipe est susceptible d'évoluer et que de nouveaux terrains de recherche peuvent émerger en fonction de la dynamique d'évolution du champ scientifique. Par ailleurs, la redéfinition des structures d'encadrement de la recherche, consécutive à l'adoption de la loi du 18 avril 2006, impose une souplesse et une réactivité nouvelles des laboratoires : l'« Agence nationale de la recherche » (ANR) est appelée notamment à jouer un rôle de plus en plus important, en tant que financeur de la recherche ; or, les moyens financiers dont elle dispose sont attribués en fonction des priorités de recherche qu'elle arrête chaque année, sur la base desquelles sont lancés des appels d'offre.

Il reste que la réflexion collective engagée ainsi tous les quatre ans n'est pas sans intérêt : elle permet de faire le bilan du chemin parcouru, de recenser les forces et les faiblesses de l'équipe, de prendre la mesure de l'évolution des centres d'intérêt des membres ; elle conduit aussi à opérer les corrections de trajectoire devenues nécessaires et d'orienter les travaux de l'équipe dans des directions nouvelles. Toutefois, ces inflexions ne sauraient avoir pour effet de remettre en cause l'identité même de l'équipe, patiemment forgée au fil des ans, et de brouiller l'image qu'elle a conquise dans la champ scientifique.

Le projet nouveau de recherche du CERSA sera dès lors construit à partir des points forts de l'équipe, autour desquels se sont investis les membres et qui assurent sa visibilité à l'extérieur (la réforme de l'État, les politiques sociales, la sécurité, la politique étrangère, les technologies de l'information et de la communication, la lutte contre les discriminations...) ; et la problématique qu'il avait retenue dans le cadre du contrat précédent – l'étude des processus d'adaptation des techniques classiques de gouvernement — reste plus que jamais d'actualité. Il conviendra cependant, par l'affichage de nouvelles priorités de recherche, de consolider l'insertion du CERSA dans les réseaux scientifiques nationaux et internationaux ainsi que d'affirmer le souci de pluridisciplinarité qui est au principe de son identité et lui assure une place singulière dans la communauté scientifique.

Le 1^{er} juin 2007

Mot du directeur (9)

Le CERSA a été amené à arrêter ses priorités de recherche pour la période 2009-2012, dans le cadre d'un exercice de contractualisation, dont on a déjà souligné les limites et qui comporte de surcroît cette fois bien des incertitudes. D'une part, la loi du 18 avril a en effet profondément modifié l'organisation de la recherche scientifique : tandis que l'« Agence nationale de la recherche » (ANR), dotée de très importants moyens, apparaît désormais comme le principal financeur de la recherche, la nouvelle « Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur » (AERES) tend à s'assurer le monopole de l'évaluation des projets, des équipes et des personnels de recherche ; la position du CNRS s'en trouve dès lors considérablement fragilisée. D'autre part, l'autonomie renforcée prévue par la loi du 10 août 2007, dite « loi Pécresse », au bénéfice des Universités ne sera pas sans incidence sur la mission de recherche qui leur est assignée. Il a donc fallu se livrer à nouveau à un travail de réflexion prospective à long terme, sans savoir dans quelles conditions l'activité scientifique de l'équipe serait amenée à l'avenir à se déployer. La réflexion que le CERSA entend développer au cours du prochain contrat se situe dans le prolongement des recherches menées dans le cadre du précédent contrat (2005-2008) : il s'agira de s'interroger sur les formes nouvelles de régulation appelées par le développement de sociétés confrontées à une complexité croissante de leurs modes d'organisation et de gouvernement. S'appuyant sur les points de l'équipe et sur la visibilité, nationale et internationale, que ses membres ont acquise dans une série de domaines, les recherches seront sous-tendues par un ensemble de questions transversales : — celle des nouveaux enjeux d'une régulation qui vise à conforter la cohésion de sociétés menacée par le développement des flux transfrontières et la fragmentation toujours plus grande du social, mais aussi à améliorer sans cesse les performances collectives, au nom d'un impératif de compétitivité ; — celle des nouveaux niveaux de régulation, la régulation étatique étant désormais prise en tenaille entre les dispositifs construits en dehors ou au-dessus des États et les dispositifs territorialisés conçus en fonction d'une logique de proximité ; — celle des nouveaux acteurs de régulation, les acteurs privés étant de plus en plus amenés à intervenir dans les processus de régulation, à travers les pratiques de partenariat, de délégation ou d'externalisation ; — celle enfin des nouveaux instruments de régulation, les technologies de l'information et de la communication mais aussi les outils de gestion forgés par le New Public Management semblant offrir le moyen, sans doute illusoire, de remédier aux failles de la normativité juridique.

Le 28 novembre 2007

Mot du directeur (10)

La vie d'une équipe de recherche n'a rien d'un « long fleuve tranquille » : non seulement il faut en permanence tenter de tisser des liens, de créer des synergies, d'établir des passerelles entre les centres d'intérêt des uns et des autres en vue de concevoir des projets collectifs, mais encore des contraintes extérieures viennent sans cesse interférer, en pesant sur la construction de ces projets,.

Le CERSA a été confronté à trois de ces contraintes au cours de l'année 2008.

D'abord, il a été soumis, par application de la logique de contractualisation, à l'épreuve d'une évaluation qui a été conduite, non plus comme par le passé par le comité national du CNRS, mais par l'« Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur » (AERES) mise en place en 2006. Il a fallu à cet effet élaborer un rapport d'activité comportant un bilan exhaustif de l'activité déployée au cours des quatre années précédentes et formulant pour l'avenir de nouvelles priorités de recherche. Le principe même d'une telle évaluation ne saurait être contesté : toute équipe est tenue de rendre compte ex post des conditions d'utilisation des moyens qui lui ont été alloués, ainsi que de faire état des résultats obtenus ; et il est normal que soit évaluée ex ante la pertinence des thèmes de recherche sur lesquelles elle compte s'investir. Le CERSA a franchi avec succès cette épreuve, en obtenant une appréciation très élogieuse du comité de l'AERES qui a examiné son rapport et est venu s'entretenir avec les différentes composantes de l'équipe. Il reste que la conception du rapport a exigé un long temps de préparation, imposé de nombreuses discussions, alors même que l'effort de réflexion prospective à moyen terme comporte une bonne part d'artifice : un ensemble de paramètres (la composition de l'équipe, les centres d'intérêt des membres mais aussi, et plus généralement, le contexte social, politique et scientifique) sont en effet appelés à évoluer, en imposant l'inflexion des priorités de recherche ; la contractualisation ne saurait aboutir à l'établissement d'un carcan, bridant le dynamisme d'une équipe et l'empêchant de faire preuve de la réactivité, de l'adaptabilité, de la créativité inhérentes à toute démarche scientifique.

Ensuite, la publication par « Agence Nationale de la Recherche » (ANR), elle aussi créée en 2006, d'un « appel à propositions » ayant pour thème « Gouverner, Administrer » a incité un certain nombre de chercheurs de l'équipe à élaborer des projets pour y répondre. Compte tenu du plafonnement, voire de la réduction, des crédits provenant du CNRS, le financement par l'ANR est en effet devenu indispensable pour apporter aux équipes les moyens dont elles ont besoin pour développer des projets ambitieux et s'assurer le concours de post-doctorants. Cet exercice a, là encore, impliqué un considérable investissement de la part des intéressés, afin de construire des projets crédibles, coïncidant avec les orientations figurant dans l'appel à propositions et respectant les règles très contraignantes

fixées par l'ANR pour la présentation des projets ; or, le sort qui sera réservé à ces projets reste, en l'état, incertain.

Enfin, la restructuration en profondeur du CNRS, lancée à l'initiative du pouvoir politique, a conduit les membres de l'équipe à se mobiliser pour tenter d'infléchir un projet lourd de menaces, non seulement pour les disciplines représentées au sein du CERSA (droit, science politique, sociologie), mais aussi, et plus généralement, pour une institution injustement décriée alors que son rôle dans le développement de la recherche scientifique française a été fondamental. Cette mobilisation n'a pas été vaine puisque, si le CNRS doit bien être réorganisé en instituts spécialisés, le principe de création de ceux-ci dans toutes les disciplines, donc aussi dans les sciences humaines et sociales, et celui de l'égalité de traitement entre elles ont été en fin de compte admis. Il conviendra cependant de rester vigilant afin d'éviter que ne soit démantelé un outil qui reste à tous égards essentiel. Ces trois évènements, qui ont marqué la vie du CERSA au cours de l'année en cours révèlent un certain nombre de contraintes nouvelles : la place toujours plus grande occupée par la production de rapports, au détriment de l'activité de recherche ; le pilotage toujours plus fin de la recherche, à travers la définition de priorités que les équipes sont amenées à intérioriser sous la contrainte financière ; l'existence de dispositifs d'encadrement et de contrôle toujours plus lourds, chargés de superviser le fonctionnement des équipes. On peut redouter que ces contraintes ne pèsent de manière croissante sur la recherche, en nuisant à l'indispensable liberté dont les chercheurs ont besoin pour produire du savoir.

Le 25 août 2008

Jacques Chevallier

Mot du directeur (11)

La vie d'une équipe de recherche n'a rien d'un « long fleuve tranquille » : non seulement il faut en permanence tenter de tisser des liens, de créer des synergies, d'établir des passerelles entre les centres d'intérêt des uns et des autres en vue de concevoir des projets collectifs, mais encore des contraintes extérieures viennent sans cesse interférer, en pesant sur la construction de ces projets. Le CERSA a été confronté à trois de ces contraintes au cours de l'année 2008.

D'abord, il a été soumis, par application de la logique de contractualisation, à l'épreuve d'une évaluation qui a été conduite, non plus comme par le passé par le comité national du CNRS, mais par l'« Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur » (AERES) mise en place en 2006. Le CERSA a franchi avec succès cette épreuve, en obtenant une appréciation très élogieuse du comité de l'AERES qui a examiné son rapport et est venu s'entretenir avec les différentes composantes de l'équipe ; il reste que la conception du rapport a exigé un long temps de préparation, imposé de nombreuses discussions, alors même que l'effort de réflexion prospective à moyen terme comporte une bonne part d'artifice.

Ensuite, la publication par « Agence Nationale de la Recherche » (ANR), elle aussi créée en 2006, d'un « appel à propositions » ayant pour thème « Gouverner, Administrer » a incité un certain nombre de chercheurs de l'équipe à élaborer des projets pour y répondre : compte tenu du plafonnement, voire de la réduction, des crédits provenant du CNRS, le financement par l'ANR est en effet devenu indispensable pour apporter aux équipes les moyens dont elles ont besoin pour développer des projets ambitieux et s'assurer le concours de post-doctorants. Cet exercice a, là encore, impliqué un considérable investissement, afin de construire des projets crédibles, coïncidant avec les orientations figurant dans l'appel à propositions et respectant les règles très contraignantes fixées par l'ANR pour la présentation des projets. Deux des quatre projets construits par des membres de l'équipe, en relation avec des équipes extérieures, ont obtenu une réponse positive, ce qui imposera d'adapter le programme retenu pour les prochaines années en conséquence.

Enfin, la restructuration programmée du CNRS a conduit les membres de l'équipe à se mobiliser pour tenter d'infléchir un projet lourd de menaces, non seulement pour les disciplines représentées au sein du CERSA (droit, science politique, sociologie), mais aussi, et plus généralement, pour une institution injustement décriée alors que son rôle dans le développement de la recherche scientifique française a été fondamental. Cette mobilisation n'a pas été vaine puisque, si la réorganisation du CNRS en instituts spécialisés a été arrêtée, ceux-ci doivent être

créées dans toutes les disciplines, et donc aussi dans les sciences sociales. Plus préoccupant encore pour l'avenir du CERSA était la distinction que le CNRS retient désormais entre la fonction d'« opérateur de recherche » et la fonction d'« agence de moyens », le statut d'« unité mixte de recherche » (UMR) ne devant être maintenu que pour les équipes s'inscrivant dans les « priorités stratégiques » de l'établissement : la négociation avec le CNRS a été cependant positive, la reconnaissance de la place spécifique occupée par le CERSA dans le champ scientifique ayant conduit au maintien du statut d'UMR. Ces trois événements, qui ont marqué la vie du CERSA au cours de l'année 2008 révèlent un certain nombre de contraintes nouvelles pesant sur les laboratoires : la place toujours plus grande occupée par la production de rapports ou de projets, au détriment de l'activité de recherche proprement dite ; le pilotage toujours plus fin de la recherche, à travers la définition de priorités que les équipes sont amenées à intérioriser sous la contrainte financière ; l'existence de dispositifs d'encadrement et d'évaluation toujours plus lourds, auxquels les équipes sont tenues de se plier. On peut redouter que ces contraintes ne pèsent de manière croissante sur la recherche, en nuisant à l'indispensable liberté dont les chercheurs ont besoin pour produire du savoir.

Le 12 janvier 2009

Jacques Chevallier

Mot du Directeur (12)

La tenue le 27 mars dernier à la Sorbonne du colloque sur « Le rapport public du Conseil d'État », qui a été un des éléments phares de l'activité de l'équipe au cours du premier semestre 2009, a été l'occasion de faire ressortir ce qui fait la singularité du CERSA et qui lui assure une place particulière dans le champ scientifique.

Que le CERSA s'intéresse au Conseil d'État, quoi de plus naturel ? Dès sa création il y a plus de quarante ans, le CERSA s'est donné pour objet l'étude des phénomènes administratifs ; et si le périmètre de recherche de l'équipe s'est élargi au cours des dernières années, par un investissement fort sur le terrain des politiques publiques, cette étude constitue toujours le principe fondateur de l'équipe, son socle identitaire. Or, bien évidemment, dès l'instant où l'on s'intéresse à la France, on ne saurait ignorer une institution qui constitue la clef de voûte de l'édifice administratif, le principe d'intégration qui permet de faire tenir solidement sers divers éléments.

Mais cette réflexion sur le Conseil n'avait de sens que si elle était conduite en restant fidèle à la démarche qui est celle de l'équipe : à savoir l'adoption d'une démarche résolument interdisciplinaire, croisant différentes approches (juridique, historique, sociologique...). Une perspective exclusivement juridique, voire contentieuse, ne saurait en effet permettre de rendre compte de la place tout à fait singulière que le Conseil d'État occupe au cœur de l'État, et plus généralement de la société française. C'est donc bien une approche de science administrative qui a été adoptée, mais une science administrative conçue, comme toujours, comme une « science-carrefour », utilisant des angles d'attaque divers pour progresser dans la connaissance des phénomènes administratifs.

Le 19 mai 2009

Jacques Chevallier

Mot du Directeur (13)

L'interdisciplinarité est au cœur de l'identité scientifique du CERSA, qui rassemble des juristes, des politistes, des sociologues et encore des spécialistes d'autres disciplines : le rattachement de l'équipe à deux sections (36 et 40) du comité national du CNRS en est la conséquence logique. Cette interdisciplinarité se vit au quotidien, les recherches menées se caractérisant par la transversalité et impliquant le recours à des angles d'attaque diversifiés.

Le CERSA entend ainsi dépasser le sempiternel débat entre juristes et politistes — débat trop souvent marqué par des stratégies de distinction, voire de disqualification, mutuelles : aux juristes qui brocardent volontiers le langage prétendument abscons des politistes répond la stigmatisation par ceux-ci de l'étroitesse d'esprit des juristes, confits dans leurs certitudes. Ce débat a traversé l'histoire du CERSA : la science administrative, qui constituait son point d'insertion dans le champ scientifique, a été en effet, dès sa renaissance dans les années 60, écartelée entre ceux pour qui le droit constituait l'instrument privilégié de connaissance du phénomène administratif et ceux pour qui il était nécessaire de partir de l'observation de la réalité administrative ; si le CERSA a incarné pendant longtemps la première approche, une vision différente prévaut aujourd'hui en son sein.

L'opposition entre juristes et politistes n'a en réalité plus guère de sens dès l'instant où l'on abandonne les voies étroites de la dogmatique juridique : en tant que sciences sociales, science juridique et science politique apparaissent comme deux disciplines sécantes, vouées à un dialogue fécond et promises à un enrichissement mutuel. Juridique et politique se situent dans un rapport d'adhérence, de congruence, et se présentent comme inhérents l'un à l'autre : de même que le droit ne saurait être envisagé en faisant abstraction des enjeux politiques sous-jacents à la production de la norme, le politique ne saurait être étudié sans prise en compte des effets d'objectivation produits par le droit. Les dernières publications du CERSA (*La faveur et le droit*, *Le rapport public du Conseil d'État*) témoignent bien de cette démarche, qu'on retrouve dans les projets de colloque pour 2010 — qu'il s'agisse de réfléchir à la question des « autorités administratives indépendantes », aux enjeux de « la bio-éthique » ou « la transition bulgare de 1990 ».

Le 1er janvier 2010

Jacques Chevallier

Mot du Directeur (14)

L'existence d'une équipe de recherche présuppose la construction d'une identité scientifique spécifique, autour de laquelle les membres puissent se reconnaître et s'identifier. Cette identité peut être plus ou moins souple, plus ou moins affirmée : l'enracinement de l'équipe dans le temps lui donne les points de repère nécessaires et la stabilité de sa composition crée les conditions d'une histoire commune, faite de souvenirs partagés, tout en garantissant la capitalisation des acquis des recherches ; sa présence est dans tous les cas un vecteur primordial de cohésion. Cette permanence ne saurait être pour autant génératrice d'un immobilisme de mauvais aloi, incompatible avec le dynamisme nécessaire à toute entreprise collective de recherche : la vie d'une équipe implique aussi le renouvellement incessant des thématiques de recherche, au gré notamment des arrivées et des départs ; un compromis entre ces exigences est donc indispensable.

La naissance du CERSA dans les années soixante a été indissociable de l'essor d'une science administrative qui connaît alors un spectaculaire développement : jouant un rôle d'interface entre le monde de la recherche et celui de l'administration, le CERSA a contribué à la structuration en France du champ de la science administrative ; l'étude des phénomènes administratifs, dans toutes leurs dimensions (juridique, historique, sociologique...), a été ainsi le principe fondateur de son identité. Depuis lors, l'équipe a évolué : l'importante reconfiguration qui s'est produite à partir de 2001 a entraîné un élargissement de son périmètre de recherche, par un investissement plus affirmé du côté des politiques publiques et le lancement d'une réflexion plus générale sur le contexte et les formes de l'action publique dans les sociétés contemporaines.

Néanmoins, cet élargissement n'a été nullement synonyme de rupture mais d'enrichissement de l'identité qui était la sienne, comme le montre la modification de son appellation au cours du présent contrat : les *sciences administratives*, conçues comme indissociables des *sciences politiques*, restent plus que jamais au cœur de son enracinement dans les sciences sociales ; et c'est en partant de l'étude des phénomènes administratifs, conçues comme une porte d'entrée pour parvenir à une connaissance plus intime de la réalité sociale et politique, que le CERSA est parvenu à s'assurer une place spécifique dans le champ scientifique.

Le 3 février 2011

Jacques Chevallier,

Mot du Directeur (15)

Au cours de la dernière décennie (2001-2011), le CERSA, qui était une équipe de recherche ancienne, créée au cours des années 1960 par le professeur Roland Drago, a connu une véritable mutation : rattachement à l'équipe d'un ensemble de chercheurs renommés, qui lui ont apporté un nouveau dynamisme ; départ des locaux très exigus de la rue Notre-Dame des Champs et installation dans les locaux plus vastes et plus fonctionnels de la rue Thénard ; interdisciplinarité résolument assumée, qui a contribué à infléchir son identité scientifique ; élargissement de son périmètre de recherche, traduit par un investissement plus marqué dans le champ des politiques publiques ; lancement de programmes ambitieux de recherche et renforcement des moyens financiers par la voie de réponses à divers appels d'offre ; introduction de modes de fonctionnement interactifs, à travers l'organisation de séminaires réguliers reposant sur des thématiques variées et largement ouverts vers l'extérieur ; organisation de nombreux colloques ou journées d'étude et parution d'une série d'ouvrages résultant d'une réflexion collective de l'équipe (sur le modèle *de L'État à l'épreuve de ses sciences sociales*, publié à La Découverte en 2005) ; accueil de chercheurs étrangers et réorganisation du centre de documentation en vue de faciliter l'accès de tous aux ressources documentaires ; implication des doctorants dans l'équipe, notamment par l'existence d'un séminaire lancé à leur initiative et placé sous leur responsabilité etc... Bien d'autres aspects pourraient être ajoutés pour compléter ce bilan : on ne saurait surtout passer sous silence un mode de fonctionnement basé sur le refus de tout formalisme inutile, l'acceptation des singularités et une convivialité toujours présente.

Cette spectaculaire mutation, qui a permis au CERSA de conquérir une place de choix dans le champ des sciences sociales, a bien entendu été accompagnée de certains problèmes : la vie d'une équipe de recherche ne se présente jamais comme un « long fleuve tranquille » ; il y eu des disparitions, des départs, des déceptions, parfois des tensions, mais en fin de compte le CERSA a connu au cours de cette période une forte cohésion, qui a sans nul doute contribué à l'excellente productivité scientifique, aussi bien individuelle que collective de l'équipe. La préparation du nouveau contrat (2014-2019), qui doit être engagée en 2012 constituera une étape nouvelle, conduisant à la définition d'un nouveau programme de recherche et à la désignation d'une nouvelle équipe de direction : loin de se reposer sur l'acquis, une équipe de recherche est tenue d'évoluer en permanence. Les fondations solides qui ont été posées laissent cependant bien augurer de l'avenir.

Le 1^{er} novembre 2011

Jacques Chevallier,

Mot du Directeur (16)

Au cours de la dernière décennie (2001-2011), le CERSA a connu une mutation en profondeur qui lui a permis de conquérir une place de choix dans le champ des sciences sociales. Les points forts de l'équipe résident dans la *forte visibilité* qu'elle a acquise sur le terrain des études administratives, la *cohérence* qu'elle est parvenue à maintenir en dépit d'un souci constant d'interdisciplinarité et de la diversité de ses terrains concrets d'investigation, la *souplesse* de son organisation interne qui permet une grande réactivité et une capacité d'adaptation, un mode de fonctionnement en *réseau* qui assure des points d'insertion multiples dans le champ scientifique, un souci constant de *valorisation* et de *diffusion* des acquis des recherches.

La préparation du nouveau contrat (2014-2019) a conduit à la définition d'un nouveau programme de recherche et à la désignation d'une nouvelle équipe de direction. En prolongement des recherches précédentes, le CERSA compte s'interroger au cours du prochain contrat sur *l'évolution des États et la transformation des formes d'action publique*. Prenant ses distances avec la vulgate du « déclin » ou du « dépérissement » de l'État, le CERSA part de l'hypothèse d'un *processus d'adaptation des techniques classiques de gouvernement*, affectant en premier lieu les administrations, sous un ensemble de pressions internes et externes : essor des technologies de l'information et de la communication, explosion des flux transfrontières, mutations du système productif, fragmentation du social, inflexion des valeurs et des représentations collectives, transformation de la régulation juridique etc... ; il s'agit de prendre la mesure de ce processus, qui contribue à redessiner les figures du pouvoir, en croisant des angles d'attaque variés (historique, sociologique, juridique) et en recourant systématiquement à une démarche comparative. Ce projet de recherche sera décliné autour de *quatre programmes essentiels* : les transformations des cultures et modèles administratifs consécutives au développement des processus de réforme administrative ; l'inflexion des politiques publiques en matière de santé et de protection sociale ; l'impact que la construction européenne a sur les systèmes politiques ; les transformations que le droit subit notamment sous l'impact de la diffusion des technologies de l'information et de la communication.

Loin de se reposer sur l'acquis, une équipe de recherche est tenue d'évoluer en permanence. Les fondations solides qui ont été posées laissent cependant bien augurer de l'avenir.

Le 1^{er} septembre 2012

Jacques Chevallier, *ancien directeur du CERSA (1999-2012)*
Michel Borgetto, *nouveau Directeur du CERSA*

Mot du Directeur (17)

Au cours des douze derniers mois, plusieurs faits marquants ont scandé la vie du CERSA.

Le premier fait marquant a concerné l'équipe, laquelle a enregistré un mouvement inhabituel à la fois de départs et d'arrivées. Prévisibles car liés à la pyramide des âges prévalant au sein du laboratoire et donc à la nécessité (ou à la possibilité) pour plusieurs de ses membres de faire valoir, pour reprendre la formule consacrée, leurs « droits à la retraite », la plupart de ces départs étaient dans l'ensemble attendus... en même temps que redoutés.

A la tête du laboratoire depuis 1999, Jacques Chevallier a ainsi quitté ses fonctions de directeur fin août 2012. Pendant treize ans, il a joué, chacun le sait, un rôle capital au sein du CERSA, contribuant de manière décisive tant à son rayonnement qu'à son bon fonctionnement. A son rayonnement, à travers notamment sa production scientifique à tous égards exceptionnelle ; sa présence active au conseil scientifique ou au comité de rédaction de quantité de revues, françaises et étrangères ; sa participation assidue à diverses instances de premier plan dans les domaines scientifique et administratif ; ses responsabilités nombreuses exercées au sein de l'institution universitaire et dans le milieu de la recherche ; son activité régulière et soutenue en matière d'encadrement de doctorants... Et à son bon fonctionnement, aussi, à travers, en particulier, la disponibilité bienveillante qu'il a toujours su manifester à l'égard de chacun, sa capacité à impulser et à accompagner les initiatives individuelles comme les recherches collectives ainsi que, au-delà, son sens aigu de l'écoute et sa quête inlassable de consensus sans lesquels tout laboratoire est condamné à décliner sinon à périr. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression des sentiments de reconnaissance, d'estime et d'amitié que lui portent, pour tout ce qu'il a fait et continue de faire au CERSA, tous les membres de l'équipe !

A peu près au même moment, d'autres membres du laboratoire, qui eux aussi ont fortement contribué, par leur activité scientifique comme par leur esprit d'initiative, à la notoriété du Centre, sont également partis. Autant de « départs » qui auraient pu sans doute déstabiliser le CERSA s'ils ne se trouvaient tempérés par deux éléments permettant d'envisager l'avenir avec sérénité ; d'abord, le fait que ces « départs » ne doivent être considérés comme tels que d'un point de vue purement administratif : puisqu'en réalité, chacune des personnes concernées se trouve, aujourd'hui comme hier, toujours aussi impliquée dans les activités du CERSA, continuant à s'y investir fortement et à participer pleinement à ses axes de recherche. Ensuite, le fait que l'équipe a été largement étoffée, au cours de la période récente, par l'arrivée de plusieurs membres, dont les compétences et les champs de recherche (droit fiscal, droit de la santé, droit public financier, rapports

entre élites administratives et réformes de l'administration, rôle du Droit et des juristes dans l'institutionnalisation de l'Union européenne...) viennent opportunément renforcer les axes thématiques du laboratoire (ce qui, in fine, aboutit non seulement à maintenir mais même à accroître la capacité de recherche effective du laboratoire).

Le second fait marquant a concerné l'élaboration d'un nouveau contrat (2014-2018). Le précédent contrat (2009-2013) comportait six axes de recherche ; s'articulant autour d'une problématique générale - l'analyse des formes nouvelles de régulation suscitées par des sociétés devant faire face à une complexité croissante de leurs modes d'organisation et de gouvernement -, ces axes de recherche avaient tout naturellement été définis en prenant appui sur les compétences et savoirs des membres de l'équipe : ils portaient respectivement sur l'E-gouvernement en Europe ; les systèmes administratifs à l'épreuve du New Public Management ; la gouvernance du social ; les liens entre espace(s) public(s) et sécurité ; la lutte contre les discriminations et les politiques de diversité sociale ; la politique étrangère en tant que politique publique. Cinq ans plus tard, le résultat était là : en lien direct avec les thématiques étudiées, on recensait une dizaine d'ouvrages ou de numéros spéciaux de revues, un ensemble impressionnant de manifestations scientifiques (colloques, journées d'étude, table-rondes, ateliers...), un nombre considérable de réponses (accueillies le plus souvent favorablement) à des appels d'offres provenant de diverses institutions, etc.

Le nouveau contrat a entendu s'inscrire dans le droit fil du précédent, tout en resserrant l'investigation autour de la question centrale de l'évolution des États et de la transformation des formes d'action publique. Partant de l'idée que ces évolutions débouchent non pas sur le déclin des États mais bien plutôt sur une simple adaptation de ceux-ci, le projet de recherche s'articule autour de quatre grands axes thématiques qui prolongent, tout en les dépassant, les axes antérieurs : il s'agit d'étudier les transformations des cultures et modèles administratifs consécutives au développement des processus de réforme administrative ; l'inflexion des politiques publiques en matière de santé et de protection sociale ; les conséquences de la construction européenne sur les systèmes politiques ; l'impact de la diffusion des technologies de l'information et de la communication sur l'évolution du Droit.

Arrêtés et définis en tenant compte non seulement de leur pertinence scientifique dernière mais aussi des compétences mobilisables (que ce soit au sein du laboratoire ou au sein des équipes qui travaillent sur des terrains ou des problématiques proches des siennes), ces différents axes ont été conçus de telle sorte qu'ils permettent à chacun de se rattacher à un ou à plusieurs d'entre eux : ce qui, pour un centre de recherche, constitue à la fois la condition et la conséquence non seulement d'une véritable communauté d'intérêts mais aussi, au-delà, d'une véritable communauté scientifique.

Le troisième fait marquant a concerné l'évaluation du laboratoire à laquelle a procédé l'AERES. Le comité de visite de l'agence a rencontré les membres du CERSA en décembre 2012 en s'entretenant successivement avec toutes les catégories concernées (chercheurs et enseignants-chercheurs, ITA et personnels administratifs, doctorants). Le CERSA a fait l'objet d'une évaluation que l'on peut qualifier d'excellente (5 A+ et un A). De manière plus précise, l'AERES a salué notamment l'importance de la production scientifique (individuelle aussi bien que collective) des membres du CERSA ainsi que le nombre imposant de projets bénéficiant d'un financement extérieur (ANR, Mission de recherche « Droit et justice », instances nationales et européennes...) : production et projets qui traduisent clairement, à ses yeux, le rayonnement et la notoriété du CERSA dans les domaines de la gouvernance et des politiques publiques ainsi que, de plus en plus, dans le domaine des questions sociales et sociétales (santé, discrimination, protection sociale, sécurité...). Elle a salué également la connexion établie, au sein de l'unité, entre champs disciplinaires complémentaires (droit, science politique et sociologie notamment) : le CERSA lui apparaissant plus que jamais « comme une structure offrant une singularité scientifique rare et reconnue dans son domaine, qui lui permet de se positionner sur des thématiques et des projets de recherche originaux ».

On le voit, la responsabilité qui pèse désormais sur les membres du CERSA est lourde : après le sommet, souligneront en effet les esprits chagrins ou malicieux, se profile forcément la pente, plus ou moins raide... Mais à la différence d'une équipe sportive qui, après avoir remporté tous les titres, se trouve tôt ou tard condamnée à régresser, un centre de recherche n'est nullement soumis à une telle fatalité ; si les fondations sont solides, si son programme est pertinent et attractif, et si chacun de ses membres, pris individuellement et collectivement, est à la fois désireux et heureux de participer à l'œuvre commune, ce centre parviendra au sommet s'il n'y est pas encore et s'y maintiendra s'il y est déjà. Autant dire que, pour le CERSA, l'avenir se présente sous les meilleurs auspices et que tous les espoirs sont permis...

Michel Borgetto - Directeur du CERSA

Le 1er septembre 2013

Mot du Directeur (18)

Au cours des douze derniers mois, plusieurs faits marquants ont scandé la vie du CERSA.

Le premier fait marquant a concerné l'équipe, laquelle a enregistré un mouvement inhabituel à la fois de départs et d'arrivées. Prévisibles car liés à la pyramide des âges prévalant au sein du laboratoire et donc à la nécessité (ou à la possibilité) pour plusieurs de ses membres de faire valoir, pour reprendre la formule consacrée, leurs « droits à la retraite », la plupart de ces départs étaient dans l'ensemble attendus... en même temps que redoutés.

A la tête du laboratoire depuis 1999, Jacques Chevallier a ainsi quitté ses fonctions de directeur fin août 2012. Pendant treize ans, il a joué, chacun le sait, un rôle capital au sein du CERSA, contribuant de manière décisive tant à son rayonnement qu'à son bon fonctionnement. A son rayonnement, à travers notamment sa production scientifique à tous égards exceptionnelle ; sa présence active au conseil scientifique ou au comité de rédaction de quantité de revues, françaises et étrangères ; sa participation assidue à diverses instances de premier plan dans les domaines scientifique et administratif ; ses responsabilités nombreuses exercées au sein de l'institution universitaire et dans le milieu de la recherche ; son activité régulière et soutenue en matière d'encadrement de doctorants... Et à son bon fonctionnement, aussi, à travers, en particulier, la disponibilité bienveillante qu'il a toujours su manifester à l'égard de chacun, sa capacité à impulser et à accompagner les initiatives individuelles comme les recherches collectives ainsi que, au-delà, son sens aigu de l'écoute et sa quête inlassable de consensus sans lesquels tout laboratoire est condamné à décliner sinon à périr. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression des sentiments de reconnaissance, d'estime et d'amitié que lui portent, pour tout ce qu'il a fait et continue de faire au CERSA, tous les membres de l'équipe !

A peu près au même moment, d'autres membres du laboratoire, qui eux aussi ont fortement contribué, par leur activité scientifique comme par leur esprit d'initiative, à la notoriété du Centre, sont également partis. Autant de « départs » qui auraient pu sans doute déstabiliser le CERSA s'ils ne se trouvaient tempérés par deux éléments permettant d'envisager l'avenir avec sérénité ; d'abord, le fait que ces « départs » ne doivent être considérés comme tels que d'un point de vue purement administratif : puisqu'en réalité, chacune des personnes concernées se trouve, aujourd'hui comme hier, toujours aussi impliquée dans les activités du CERSA, continuant à s'y investir fortement et à participer pleinement à ses axes de recherche. Ensuite, le fait que l'équipe a été largement étoffée, au cours de la période récente, par l'arrivée de plusieurs membres, dont les compétences et les champs de recherche (droit fiscal, droit de la santé, droit public financier, rapports entre élites administratives et réformes de l'administration, rôle du Droit et des juristes dans l'institutionnalisation de l'Union européenne...) viennent opportunément renforcer les axes thématiques du laboratoire (ce qui, in fine, aboutit non seulement à maintenir mais même à accroître la capacité de recherche effective du laboratoire).

Le second fait marquant a concerné l'élaboration d'un nouveau contrat (2014-2018). Le précédent contrat (2009-2013) comportait six axes de recherche ; s'articulant autour d'une problématique générale - l'analyse des formes nouvelles de régulation suscitées par des sociétés devant faire face à une complexité croissante de leurs modes d'organisation et de gouvernement - , ces axes de recherche avaient tout naturellement été définis en prenant appui sur les compétences et savoirs des membres de l'équipe : ils portaient respectivement sur l'E-gouvernement en Europe ; les systèmes administratifs à l'épreuve du New Public Management ; la gouvernance du social ; les liens entre espace(s) public(s) et sécurité ; la lutte contre les discriminations et les politiques de diversité sociale ; la politique étrangère en tant que politique publique. Cinq ans plus tard, le résultat était là : en lien direct avec les thématiques étudiées, on

recensait une dizaine d'ouvrages ou de numéros spéciaux de revues, un ensemble impressionnant de manifestations scientifiques (colloques, journées d'étude, table-ronde, ateliers...), un nombre considérable de réponses (accueillies le plus souvent favorablement) à des appels d'offres provenant de diverses institutions, etc.

Le nouveau contrat a entendu s'inscrire dans le droit fil du précédent, tout en resserrant l'investigation autour de la question centrale de l'évolution des États et de la transformation des formes d'action publique. Partant de l'idée que ces évolutions débouchent non pas sur le déclin des États mais bien plutôt sur une simple adaptation de ceux-ci, le projet de recherche s'articule autour de quatre grands axes thématiques qui prolongent, tout en les dépassant, les axes antérieurs : il s'agit d'étudier les transformations des cultures et modèles administratifs consécutives au développement des processus de réforme administrative ; l'inflexion des politiques publiques en matière de santé et de protection sociale ; les conséquences de la construction européenne sur les systèmes politiques ; l'impact de la diffusion des technologies de l'information et de la communication sur l'évolution du Droit.

Arrêtés et définis en tenant compte non seulement de leur pertinence scientifique dernière mais aussi des compétences mobilisables (que ce soit au sein du laboratoire ou au sein des équipes qui travaillent sur des terrains ou des problématiques proches des siennes), ces différents axes ont été conçus de telle sorte qu'ils permettent à chacun de se rattacher à un ou à plusieurs d'entre eux : ce qui, pour un centre de recherche, constitue à la fois la condition et la conséquence non seulement d'une véritable communauté d'intérêts mais aussi, au-delà, d'une véritable communauté scientifique.

Le troisième fait marquant a concerné l'évaluation du laboratoire à laquelle a procédé l'AERES. Le comité de visite de l'agence a rencontré les membres du CERSA en décembre 2012 en s'entretenant successivement avec toutes les catégories concernées (chercheurs et enseignants-chercheurs, ITA et personnels administratifs, doctorants). Le CERSA a fait l'objet d'une évaluation que l'on peut qualifier d'excellente (5 A+ et un A). De manière plus précise, l'AERES a salué notamment l'importance de la production scientifique (individuelle aussi bien que collective) des membres du CERSA ainsi que le nombre imposant de projets bénéficiant d'un financement extérieur (ANR, Mission de recherche « Droit et justice », instances nationales et européennes...) : production et projets qui traduisent clairement, à ses yeux, le rayonnement et la notoriété du CERSA dans les domaines de la gouvernance et des politiques publiques ainsi que, de plus en plus, dans le domaine des questions sociales et sociétales (santé, discrimination, protection sociale, sécurité...). Elle a salué également la connexion établie, au sein de l'unité, entre champs disciplinaires complémentaires (droit, science politique et sociologie notamment) : le CERSA lui apparaissant plus que jamais « comme une structure offrant une singularité scientifique rare et reconnue dans son domaine, qui lui permet de se positionner sur des thématiques et des projets de recherche originaux ».

On le voit, la responsabilité qui pèse désormais sur les membres du CERSA est lourde : après le sommet, souligneront en effet les esprits chagrins ou malicieux, se profile forcément la pente, plus ou moins raide... Mais à la différence d'une équipe sportive qui, après avoir remporté tous les titres, se trouve tôt ou tard condamnée à régresser, un centre de recherche n'est nullement soumis à une telle fatalité ; si les fondations sont solides, si son programme est pertinent et attractif, et si chacun de ses membres, pris individuellement et collectivement, est à la fois désireux et heureux de participer à l'œuvre commune, ce centre parviendra au sommet s'il n'y est pas encore et s'y maintiendra s'il y est déjà. Autant dire que, pour le CERSA, l'avenir se présente sous les meilleurs auspices et que tous les espoirs sont permis...

Michel Borgetto

Mot du Directeur (19)

Il en va d'un centre de recherche comme il en va de toute institution vivante : sa vie se trouve ponctuée, à intervalles réguliers, par des événements marquants, où des sentiments de satisfaction et de fierté se mêlent à des sentiments de perte et de tristesse, et où de grandes joies alternent avec d'immenses peines.

La disparition, ces derniers jours, de Bernard Maligner constitue pour tous les membres du CERSA un choc en même temps qu'une épreuve douloureuse ; rattaché de longue date au laboratoire (il en était membre quasiment depuis sa création), Bernard y était unanimement apprécié et aimé : non pas seulement en raison de sa rigueur et de sa curiosité intellectuelles, ou encore de sa connaissance particulièrement fine du droit électoral qui l'avait promu, au fil du temps, parmi les meilleurs experts de cette discipline ; mais aussi – et peut-être surtout – en raison de son comportement et de son caractère, Bernard étant pour chacun de nous un collègue dont la générosité et la disponibilité jamais prises en défaut n'avaient d'égaux qu'une exquise courtoisie. Il nous a quittés deux mois à peine après avoir fait valoir ses droits à la retraite : s'il n'aura pas eu le temps de bénéficier durablement de sa situation de jeune retraité, il aura eu en revanche le temps, tout au long de sa carrière, de construire une œuvre doctrinale – substantielle – qui fera date, et, au-delà, de nouer avec les membres du Centre des liens suffisamment solides et puissants pour que chacun puisse trouver dans son souvenir la force de continuer, aujourd'hui plus que jamais, à faire vivre un laboratoire auquel il était si fortement attaché et dont il suivait attentivement l'ensemble des activités et changements affectant son fonctionnement.

Ces activités et ces changements ont été, de fait, plus que conséquents au cours des deux dernières années.

Côté activités : une quinzaine de colloques et de journées d'étude, une vingtaine de publications (ouvrages collectifs et individuels, dossiers de revues...) menées à bien avec le soutien du CERSA auxquels s'ajoutent quantité d'autres travaux et manifestations : organisation de nouveaux cycles de réflexion et d'étude autour de thèmes fédérateurs, poursuite de plusieurs séminaires existants (séminaires de lecture, séminaires doctorants...), pilotage et participation à des projets de recherche...

Côté changements : plusieurs événements concernant, pour l'essentiel, les membres de l'équipe. Un départ, tout d'abord : celui de Philippe Bezès ; rattaché au CERSA depuis 2002, Philippe a souhaité rejoindre un autre laboratoire – le Centre d'études européennes (CEE) de Sciences po -, afin de pouvoir inscrire son activité dans un cadre plus en phase avec l'élargissement, présent et à venir, de ses thématiques de recherche. Tout au long de ces treize ans passés au CERSA, Philippe a fait preuve d'un esprit d'initiative et d'un sens des responsabilités tout à fait remarquables (en témoigne – exemple parmi beaucoup d'autres – le nombre impressionnant de projets qu'il a initiés et/ou pris en charge) ainsi qu'une capacité particulièrement rare à nouer des relations cordiales, chaleureuses et fécondes avec l'ensemble des personnes amenées à le côtoyer. Il ne laisse au CERSA que des amis... qu'en l'occurrence il ne quittera pas totalement puisqu'il souhaite demeurer rattaché au Centre en tant que membre associé.

Un retour ensuite : celui de François Frison-Roche qui, après avoir été détaché un temps à Sanaa (Yémen) auprès de la Commission de rédaction de la Constitution (2012-2014), a réintégré le CERSA dans ses fonctions de chercheur CNRS pour y développer ses recherches sur les transitions démocratiques.

Des arrivées, encore : celle de Géraldine Aïdan, juriste récemment recrutée comme Chargée de recherche au CNRS et qui a rejoint le CERSA en septembre 2014 pour y poursuivre ses travaux consacrés notamment aux rapports entre Droit et psychisme, Droit et philosophie et, plus largement, à la biopolitique contemporaine ; et celle de Primavera de Filippi, elle aussi juriste recrutée comme Chargée de recherche au CNRS, qui a rejoint le CERSA en septembre de cette année pour y mener à bien ses recherches portant sur les implications juridiques des architectures distribuées et du cloud computing et, plus spécifiquement, sur les problèmes liés au droit d'auteur et à la protection de la vie privée et des droits fondamentaux des utilisateurs.

Autant dire que ces deux arrivées de chercheurs CNRS vont renforcer de manière substantielle le potentiel de l'équipe l'une, par l'approfondissement d'un champ d'investigation de nature à agréger plusieurs membres de l'équipe (santé, psychisme, bioéthique...), et l'autre par le renforcement d'un pôle ou d'un champ thématique (cloud computing, Open data, Big data...) sur lequel le CERSA joue de longue date un rôle à la fois pionnier et décisif. Renforcement dont on n'aurait pris qu'imparfaitement la mesure si par ailleurs l'on ne précisait pas que le potentiel en question s'est trouvé sensiblement accru, depuis deux ans, par l'intégration comme membres associés de plusieurs enseignants-chercheurs désireux de participer de manière régulière aux travaux et recherches de l'équipe.

Enfin, dernier élément témoignant, s'il en était besoin, non seulement du dynamisme et de l'attractivité du CERSA mais aussi, au-delà, de la reconnaissance scientifique dont font l'objet les travaux de ses membres : la promotion dont ont bénéficié récemment deux d'entre eux.

Ainsi, Lucie Cluzel-Metayer, qui était jusqu'alors Maître de conférences à l'Université Paris 2 et rattachée à titre principal au CERSA a été promue au rang de professeure ; elle exerce désormais ses nouvelles fonctions à l'Université de Nancy mais demeure rattachée au CERSA au titre de membre associé ; de même, Olivia Bui-Xuan, qui était jusqu'alors Maître de conférences à l'Université d'Evry et rattachée à titre de membre associé au CERSA, a été promue elle aussi au rang de Professeure ; elle exerce désormais ses nouvelles fonctions à l'Université d'Evry tout en demeurant rattachée au CERSA au titre de membre associé. Ces deux promotions ne sauraient être accueillies, bien évidemment, qu'avec un immense plaisir et une grande satisfaction par tous les membres du CERSA.

le 21 septembre 2015
Michel Borgetto

Mot du directeur (20)

2016 et 2017 : voilà, à coup sûr, deux années particulièrement importantes pour le Cersa.

2016 : c'est bien évidemment le renforcement substantiel dont a bénéficié l'équipe de chercheurs et d'enseignants-chercheurs ainsi que, au-delà, l'activité scientifique intense développée au sein du Centre qu'il convient d'évoquer.

Le renforcement substantiel de l'équipe, tout d'abord : dans le même temps où elle enregistrait l'arrivée de deux nouveaux membres permanents (un Professeur de droit public et une Maître de conférences de science politique) et de plusieurs nouveaux membres associés (juristes et politistes), cette dernière a vu en effet – compte tenu de la grande proximité et complémentarité des centres d'intérêt des uns et des autres – une partie significative du « Pôle langues » de l'Université Paris 2 (dix enseignants-chercheurs) la rejoindre à titre soit de membre permanent soit de membre associé.

Au final, c'est rien moins que la totalité des axes thématiques du Cersa qui s'est trouvée ainsi confortée par ce mouvement : les travaux et études menés par les nouveaux membres sur des thèmes depuis longtemps au cœur des investigations du Cersa (réforme de l'Etat, droits et politiques comparés, politiques sanitaires et sociales, Droit et littérature, normativités juridiques et nouvelles formes de régulation, processus d'intégration européenne, relations diplomatiques, guerre et stratégie, phénomènes migratoires et reconnaissance des minorités...) ne pouvant que consolider et accroître la capacité de recherche effective du laboratoire. Et c'est aussi, accessoirement, l'une des instances participant au fonctionnement du Centre qui en est ressortie légèrement modifiée, la composition du Conseil de laboratoire ayant été fort logiquement réaménagée afin d'assurer une représentation équilibrée de l'ensemble de ses membres.

L'activité scientifique intense développée au sein du laboratoire, ensuite ; faute de place, il ne saurait être question, dans le cadre de cette « Lettre d'information » qui se doit d'être la plus synthétique possible, de procéder à une revue exhaustive de cette activité (pour une analyse détaillée, v. *infra*, p. 4 et s.) ; il suffira – pour ne s'en tenir qu'à quelques éléments parmi d'autres – de pointer la douzaine de colloques et de journées d'étude organisés sous l'égide de ce dernier ; de mentionner la dizaine d'ouvrages publiés soit avec son soutien, soit à titre individuel par ses membres (sans même parler des dizaines voire centaines d'articles de revue ou chapitres de livres collectifs écrits par ses membres...) ; de faire état des nombreux séminaires ou cycles de conférences (une dizaine) qui réunissent à intervalles réguliers, autour de thèmes spécifiques ou fédérateurs, à la fois des chercheurs du Centre et des chercheurs extérieurs ; ou encore – ce qui confirme, s'il en était besoin, la dimension réellement collective de la recherche qui y est menée – de signaler la création, à la fin 2016, d'un séminaire général se tenant une fois par mois et se voulant un espace de discussion transversal à l'intérieur du Centre, au-delà des disciplines de rattachement et des thématiques de recherche de chacun...

2017 : c'est sans conteste la préparation du nouveau contrat (2018-2022) qui retient ici l'attention. Comme il se doit, ce contrat s'efforcera de concilier continuité et évolution : s'il s'inscrira dans le droit fil du précédent, il s'ouvrira, cependant, à d'autres champs jusqu'alors peu explorés afin de prendre en compte aussi bien les compétences et recherches de l'ensemble de ses membres que le renouvellement des enjeux et questionnements induits par les mutations du droit et de la société.

Ayant toujours pour matrice la question centrale de l'évolution des États et de la transformation des formes d'action publique, le projet de recherche dont le Cersa sera porteur se déploiera autour de quatre grands axes thématiques prolongeant, complétant, et adaptant les axes antérieurs : globalement, et pour aller directement à l'essentiel, il s'agira d'étudier les *transformations de l'État et des politiques publiques* (ce qui passera en particulier par l'observation des cultures, modèles et acteurs, l'examen des territorialisations du droit et de l'action publique ou encore l'analyse des stratégies de défense et de sécurité) ; les *mutations de*

l'Etat social (ce qui impliquera notamment que l'on se penche sur les administrations et politiques sanitaires et sociales, sur les politiques de lutte contre les discriminations ou encore les questions cruciales liées à la bioéthique) ; *l'hétérogénéité des normativités* (ce qui conduira à explorer – le cas échéant dans une perspective comparatiste – les évolutions du droit administratif à travers la place croissante occupée par le droit souple dont l'un des avatars réside dans les Nudges, les rapports qu'entretient le Droit avec le psychisme ou encore les représentations sociales et cultures juridiques) ; le *Droit et la complexité à l'heure du numérique* (ce qui amènera à s'interroger sur des questions aussi cruciales que celles de la gouvernance des Communs, de l'Open data, des nouvelles technologies de l'internet ou encore des liens entre intelligibilités et légistique).

le 23 mars 2017
Michel Borgetto